

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2366

25 septembre 2013

### SOMMAIRE

1798 European Loan 1 S.à r.l. ....	113529	Madeleine I S.A. ....	113536
2M Management S.A. ....	113530	Newsorg S.à r.l. ....	113531
A-Falcon Investment S.à r.l. ....	113530	Novalex Gestion S.à r.l. ....	113533
AZ Investments S.à r.l. ....	113528	Novalex S.C.A., SPF ....	113532
CCM S.à r.l. ....	113526	OAS S.à r.l. ....	113523
Cerac S.A. ....	113522	Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l. ....	113524
Cidron Spectrum S.à r.l. ....	113534	Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l. ....	113544
Codilink S.à r.l. ....	113539	Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding I S.à r.l. ....	113541
Commercial Real Estate Loans Holding S.A. ....	113536	PFFG S.A. ....	113568
Cronos Recherches Cliniques S.A. ....	113524	Provintum II S.A. ....	113539
Delta Pneus S.A. ....	113523	QS PDI ....	113547
Egida S.A. ....	113525	Real Estate Europe ....	113552
EHGROUP ....	113523	Reborn S.à r.l. ....	113562
Elit-Trade S.à r.l. ....	113527	Red Dag S.à r.l. ....	113559
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l. ....	113531	Reech AiM Group ....	113557
EMS Technologies - LXE ....	113522	Tempus Capital One GP S.à r.l. ....	113563
Enterglobus S.à r.l. ....	113523	Valauchan Sopaneer International S.C.A. .....	113522
ESO Management (Luxembourg) Limited Sàrl ....	113527	Valor-Immo S.A. ....	113522
Estate Ventures S.A. ....	113529	Vauban Lux S.à r.l. ....	113568
Etoile Seconde S.à r.l. ....	113525	VBNT S.A. ....	113524
Genzyme Global S.à r.l. ....	113528	Vimotex Holding S.A. ....	113524
Gercomm 1 ....	113524	Visavis Editions S.A. ....	113525
Green Company S.A. ....	113526	Westring S.A. ....	113525
Green Partners Investment Management S.A. ....	113528	Wheels S.à r.l. ....	113525
HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l. ....	113526	Wickey (SPF) S.A. ....	113526
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l. ....	113527	WM Findel (Luxembourg) S.à r.l. ....	113526
HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l. .....	113529	WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l. ....	113527
Horus Group S.A. ....	113534	WM Olm (Luxembourg) S.à r.l. ....	113527
Immolino S.à r.l. ....	113530	WP Roaming Holdings S.A. ....	113528
INTRASOFT International S.A. ....	113529	Yvaga S.A. ....	113528
IQ One Holdings S.A. ....	113530	Zap S.A. ....	113529
Isis Shipping S.A. ....	113530		

**Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juillet 2013.  
Référence de publication: 2013109596/10.  
(130132674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Valor-Immo S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 140.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109597/10.  
(130132164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Cerac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 155.298.

*Assemblée générale des actionnaires de la société du 25 juillet 2013*

L'assemblée générale DECIDE de nommer:  
GUARDIAN FINANCIAL COMPANY S.A.R.L.  
RCS Luxembourg B 159.446  
64, Rue Principale, L-5367 SCHUTTRANGE  
Comme commissaire-aux-comptes de la Société en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire.  
Le mandat du commissaire-aux-comptes nouvellement désigné arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée des actionnaires de la Société en 2015.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait Sincère et Conforme  
LG@VOCATS  
Mandataire

Référence de publication: 2013109924/19.  
(130133917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

**EMS Technologies - LXE, Société en nom collectif.**

**Capital social: EUR 101.464.126,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 144.926.

**EXTRAIT**

La résolution suivante a été adoptée par les associés en date du 7 juin 2013:

1. Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012, la démission de Monsieur Krishan Dahoe, de son mandat de gérant de la société en nom collectif, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110028/15.  
(130134100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

**EHGROUP, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 171.537.

Nous avons conclu une convention de domiciliation en date du 17 septembre 2012.

Nous vous prions de prendre acte ce jour de notre décision de dénoncer le siège social de la société (EHGROUP) avec effet immédiat tel que prévu à l'article 5.2 de notre convention de domiciliation.

Windhof, le 7 juin 2013.

Pour THE CLOVER

Cédric Renzonnet

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013110021/13.

(130133745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Enterglobus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013110030/14.

(130134020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Delta Pneus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 27.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109975/10.

(130133457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**OAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 9, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 45.580.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 26.07.2013*

*Résolutions**Première résolution:*

- Démission de Monsieur Hervé Gaspech, né le 16 septembre 1963 à Villerupt (F) demeurant 208, route de Thionville L-2610 Luxembourg, de son poste comme responsable à la gestion journalière, ceci avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

- L'assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013110461/17.

(130134232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 135.255.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110458/9.

(130133506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**VBNT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 129.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109598/10.

(130132165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Vimotex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 65.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109603/10.

(130132127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Gercomm 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.965.

Avec effet au 3 mai 2012, Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.848, annule sa démission au poste de commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013110124/14.

(130133061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Cronos Recherches Cliniques S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 64.451.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRONOS RECHERCHES CLINIQUES S.A.

Enzo ZAFFERANI / Eliza ZAFFERANI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013109952/12.

(130133948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Egida S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.704.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013110019/11.

(130133126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Etoile Seconde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 173.475.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109996/11.

(130133113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Visavis Editions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.611.

---

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109606/10.

(130132868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.401.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109611/10.

(130132780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Westring S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 122.784.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013109620/10.

(130132026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Wickey (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 158.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109622/10.

(130131972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**WM Findel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 106.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109624/10.

(130132832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**CCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 168.348.

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Extraordinaire des Associés de CCM Sàrl tenue au siège social le 29 juillet 2013 à 15.30 heures*

Conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée accepte:

- la cession de 20 parts sociales de catégorie A de la Société détenues par Monsieur Marc Dochez en faveur de la société MARS SA, avec siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange.
- la cession de 61 parts sociales de catégorie B de la Société détenues par Monsieur Marcio Bastos en faveur de Monsieur Jakub Karczynski, demeurant 16 boulevard Sault, F-75012 Paris.

Carine Godfurnon / Ingrid Janssen / Marcio Bastos  
*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Référence de publication: 2013109916/16.

(130134243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Green Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.  
R.C.S. Luxembourg B 50.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110156/9.

(130133286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 142.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110185/9.

(130134190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: SEK 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 140.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109625/10.

(130132791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**WM Olm (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 105.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109626/10.

(130132838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**ESO Management (Luxembourg) Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013110044/11.

(130133964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110186/9.

(130134187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Elit-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 115.080.

Il est porté à la connaissance de tous que Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant de la société en date du 31 août 2013.

Luxembourg, le 31 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013110025/14.

(130133806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Genzyme Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 215.924.472,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 66.390.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110122/11.

(130133862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Green Partners Investment Management S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.209.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Green Partners Investment Management S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013110157/13.

(130133975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109627/10.

(130131971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Yvaga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 120.682.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109630/10.

(130133005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**AZ Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 160.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013109785/10.

(130133897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---



**Zap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 124.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109633/10.

(130132066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**1798 European Loan 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.939.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2013109634/10.

(130132763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Estate Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 64.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESTATE VENTURES S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013110046/11.

(130133226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 149.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110187/9.

(130134191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**INTRASOFT International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 56.565.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2013*

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- BDO AUDIT, société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 570, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110238/14.

(130134335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**IQ One Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 157.459.

## EXTRAIT

Il résulte de l'acte reçu par le notaire Jean SECKLER, en date du 9 juillet 2013, enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2013, sous la relation GRE/2013/2898 de la société anonyme IQ ONE HOLDINGS S.A., ayant son siège social L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, que Monsieur Ivan TIMOFEEV, né le 18 mars 1977 à Tula-Gebiet, demeurant à 41200 Moscow area Pushkino, 10, ul. Lesnaya, (Russie) et Monsieur Dmitry SOLOVYEV, né le 25 septembre 1975 à Moscou, demeurant à 115597 Moscow, 35/38 Gurievskiy Proezd, sont démis de leurs qualités d'administrateur-délégué. Junglinster, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110242/14.

(130134303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Isis Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 105.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110244/9.

(130133941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Immolino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9391 Reisdorf, 21, route de Larochette.  
R.C.S. Luxembourg B 144.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reckinger-Diederich Hélène  
*La gérante*

Référence de publication: 2013110224/11.

(130134112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**2M Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 123.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109635/10.

(130132163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**A-Falcon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 152.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013109682/10.

(130134013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 514.842.458,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013110027/13.

(130133185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

**Newsorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.837.

L'an deux mille treize, le douze juillet

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée Newsorg S.à.r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 172.837, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3046, du 18 décembre 2012 (ci-après, la «Société»).

La séance est présidée par l'associé unique, représenté par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 juillet 2013.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Paulus demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Paulus demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - L'associé unique étant valablement représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, l'associé unique déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'émettre des obligations convertibles rachetables pour un montant de sept millions huit cent quarante mille euros (EUR 7.840.000) selon les modalités décrites dans la résolution du conseil de gérance du 3 juillet 2013.

2. Souscription par l'associé unique à ladite émission d'obligations convertibles rachetables à concurrence d'un montant de sept millions huit cent quarante mille euros (EUR 7.840.000). par conversion d'une partie d'un montant équivalent de la créance détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société.

3. Augmentation du capital de la Société à concurrence de un million quarante mille euros (EUR 1.040.000), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) à un montant de un million cent vingt mille euros (EUR 1.120.000), par apport en nature d'une portion d'une créance que l'associé unique détient contre la Société, pour un montant de un million quarante mille euros (EUR 1.040.000), tel que reflété dans un état comptable de la Société établi au 31 mai 2013;

4. Modification de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter l'émission d'obligations convertibles rachetables pour un montant de sept millions huit cent quarante mille euros (EUR 7.840.000) selon les modalités décrites dans les résolutions prises par le conseil de gérance en date du 3 juillet 2013.

Les résolutions du conseil de gérance sont approuvées par l'associé unique et annexées aux présentes.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique, Luxsorg S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Marie-Laure AFLALO en vertu d'une procuration donnée par son conseil d'administration, déclare souscrire lesdites obligations convertibles rachetables par transfert d'une partie d'un montant équivalent de sa créance à l'encontre de la Société. L'existence et la valeur de cette créance sont acceptées par la Société qui confirme que cette créance est désormais à sa disposition.

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant total de un million quarante mille euros (EUR 1.040.000), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) à un montant de un million cent vingt mille euros (EUR 1.120.000), par création et émission de treize mille (13.000) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (EUR 80) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

### *Souscription et Libération*

L'associé unique déclare souscrire la totalité des nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par l'apport d'une portion d'une créance que l'associé unique détient contre la Société, pour un montant de un million quarante mille euros (EUR 1.040.000). L'existence et la valeur de cet apport sont acceptées par la Société qui confirme que cet apport en nature est à sa disposition.

### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- Un état comptable au 31 mai 2013 de la Société;
- Une déclaration d'apport de l'associé unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de l'actif apporté;
- Une déclaration du conseil de gérance de la Société.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier comme suit les statuts de la Société:

L'article 6 est remplacé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à UN MILLION CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 1.120.000) représenté par QUATORZE MILLE (14.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (80.- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Aflalo, Paulus, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9351.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112509/83.

(130136181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Novalex S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.817.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur Edouard-Pierre DECOSTER, demeurant à CH-1009 Pully, 2, Chemin de Cyrano  
ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à  
Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société en commandite par actions-société de  
gestion de patrimoine familial NOVALEX S.C.A. SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur  
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 92.817,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 avril 2003, publié au Mémorial C  
numéro 47 7 du 02 mai 2 003

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du  
10 août 2010, publié au Mémorial C, numéro 2080 du 05 octobre 2010,

au capital social de TRENTE QUATRE MILLIONS CINQ CENT DOUZE MILLE QUATRE CENT NEUF EUROS ET  
QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (EUR 34.512.409,95-), représenté par TRENTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXAN-  
TE-HUIT (36.968) actions de commanditaires d'une valeur nominale de neuf cent trente-trois euros et cinquante-cinq  
cents (EUR 933,55) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de neuf cent trente-trois euros et  
cinquante-cinq cents (EUR 933,55),

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant  
que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée au gérant commandité et aux membres du conseil de surveillance de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite  
société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10036.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112517/44.

(130136649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

### **Novalex Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.748.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

### A COMPARU

La société Indosuez Trust Company (Cayman) Ltd, as Trustee of the Son Settlement établie et ayant son siège social  
à Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à  
Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée NOVALEX  
Gestion S. à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 92.748,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 2 003, publié au Mémorial C  
numéro 464 du 29 avril 2003,

au capital social de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-), représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'associée unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Gérants de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112518/40.

(130136650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

#### **Cidron Spectrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.631.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109878/10.

(130133453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

#### **Horus Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.788.

---

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Dekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HORUS GROUP S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.788, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2650 du 20 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2518 du 19 novembre 2010 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant (professionnellement) à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Katy RODRIGUES, assistante, demeurant (professionnellement) à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant (professionnellement) à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite

liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) et divisé trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société:

« **Art. 4.** La société a pour objet principal le conseil économique de toutes entreprises, organisations et sociétés, l'étude, la promotion et la surveillance de projets économiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apports, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales, ou autres sociétés appartenant à son groupe.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et 2 immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»;

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet principal le conseil économique de toutes entreprises, organisations et sociétés, l'étude, la promotion et la surveillance de projets économiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apports, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales, ou autres sociétés appartenant à son groupe.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.».

#### *Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. RIGHESCHI, K. RODRIGUES, J. BEGGIATO, DELOSCH

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8797. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 août 2013.

Référence de publication: 2013113233/88.

(130137550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Commercial Real Estate Loans Holding S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commercial Real Estate Loans Holding S.A.

Référence de publication: 2013109885/10.

(130134316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

**Madeleine I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.929.

In the year two thousand and thirteen, on the twentx-sixth of July.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of Madeleine I S.A. (the "Company"), a société anonyme (limited liability company) having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.929, incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 17 March 2005, number 243, page 11628 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on 23 October 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing then in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial dated 14 November 2006, number 2125, page 101954.

The meeting elects as chairman Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by the shareholders are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the one thousand six hundred and fifty-eight (1,658) shares, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are represented at this extraordinary general meeting. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda. III. The meeting has been called for with the following agenda:

*Agenda*

1. To amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 3 of the Articles shall read as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is (i) the acquisition, holding, control, management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of participations in any domestic and foreign companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company and (ii) the acquisition, holding,



management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of the office buildings located at 3-5, boulevard de la Madeleine in Paris and at 43, 45, 47 and 49 rue Cambon in Paris and of other real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon and therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set about above, remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations."

## 2. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

### *Sole resolution*

The shareholders decide amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 3 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is (i) the acquisition, holding, control, management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of participations in any domestic and foreign companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company and (ii) the acquisition, holding, management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of the office buildings located at 3-5, boulevard de la Madeleine in Paris and at 43, 45, 47 and 49 rue Cambon in Paris and of other real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon and therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set about above, remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations."

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to [-] euro (EUR [-]).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Madeleine I S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.929, constituée par un acte notarié dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 17 mars 2005, numéro 243, page 11628 et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 23 octobre 2006 par un acte notarié dressé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence alors à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial en date du 14 novembre 2006, numéro 2125, page 101954.

L'assemblée a désigné comme président Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président de l'assemblée a nommé comme secrétaire et l'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandant, par le bureau de l'assemblée et le notaire.

II. Il ressort de la liste de présence que les mille six cent cinquante-huit (1,658) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés au préalable de l'ordre du jour de

cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 3 des Statuts se lira comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour (i) objet l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, le développement, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition de cette participation sans retard excessif détenant (x) des biens immobiliers, des droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, bâtiments, structures ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur ou tout bien personnel -en rapport avec ceux-ci, ou toute licence, droit, servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société et (ii) l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange d'immeubles situés à 3-5 boulevard de la Madeleine à Paris et à 43, 45, 47 et 49 rue Cambon à Paris et d'autres biens immobiliers, droit relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, bâtiments, structures ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tout bien personnel - en rapport avec ceux-ci, ou toute licence, droit, servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là.

La société peut réaliser toutes les activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, comme indiqué ci-dessus, restant toutefois dans les limitations prévues par les loi du Grand-duché et les règlements applicables."

Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après délibération, a pris unanimement les décisions suivantes:

*Résolution unique*

Les actionnaires décident de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, conséquence l'article 3 des Statuts se lira comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour (i) objet l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, le développement, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition de cette participation sans retard excessif détenant (x) des biens immobiliers, des droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, bâtiments, structures ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur ou tout bien personnel -en rapport avec ceux-ci, ou toute licence, droit, servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société et (ii) l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange d'immeubles situés à 3-5 boulevard de la Madeleine à Paris et à 43, 45, 47 et 49 rue Cambon à Paris et d'autres biens immobiliers, droit relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, bâtiments, structures ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tout bien personnel - en rapport avec ceux-ci, ou toute licence, droit, servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là.

La société peut réaliser toutes les activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, comme indiqué ci-dessus, restant toutefois dans les limitations prévues par les loi du Grand-duché et les règlements applicables."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35304. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013113380/150.

(130137216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Codilink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 701.307,90.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109884/10.

(130133573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

**Provimentum II S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.866.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

Georges & Associés S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 107572,

here represented by its Managers Mr. François GEORGES and Mr. Serge DE CEUNINCK, with professional addresses at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the company "Provimentum II S.A." (the "Company"), established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132.866, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 28<sup>th</sup> September, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2660 of the 20<sup>th</sup> November, 2007.

2) That the corporate capital is set at FORTY THOUSAND EUROS (40,000,- EUR), divided into four hundred (400) shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euro) each..

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful in order to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6.

8) That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representatives have signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Georges & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107572

ici représentée par ses Gérants Monsieur François GEORGES et par Monsieur Serge DE CEUNINCK, avec adresses professionnelles à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "Provimentum II S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.866, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 septembre 2007, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2660 du 20 novembre 2007.

2) Que le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,-EUR), divisé en QUATRE CENT (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune..

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits représentants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, S. DE CEUNINCK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. LAC/2013/32953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013113494/100.

(130137206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.499.

—  
STATUTS

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

(i) Stichting Rabobank Pensioenfond, a foundation (stichting) existing under the laws of The Netherlands having its registered office at Croeselaan 18, 3251 CB Utrecht, The Netherlands and registered with the trade register in The Netherlands under number 41178567, here represented by Maître Claire PUEL, attorney-at-law, professionally residing in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal,

(ii) Archstone B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands having its registered office at 1054 GK Amsterdam, The Netherlands, Vondelstraat 73, and registered with the trade register in The Netherlands under number 34227024, here represented by Maître Claire PUEL, attorney-at-law, professionally residing in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal,

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named entities and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities are the holders of shares representing the entire corporate capital of Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding I S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 46a avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.499, incorporated on 29 October 2012, by deed of Maître Martine Schaeffer residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, number 2924, on 3 December 2012 (the "Company").

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That following documents have been submitted to the shareholders:

- Common draft terms of the cross-border conversion as filed with the Trade Register in the Netherlands and published in the Staatscourant on 21 May 2013;

- Draft of the new articles of association of the Company; and

- Confirmation issued by the Trade Register in the Netherlands on the absence of objection of the Dutch Court;

II. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to transfer the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Netherlands in accordance with article 67-1 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies and the laws of the Netherlands and without break in the continuity of the legal personality of the Company.

2. Decision to adopt the form of a limited liability company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), to restate the articles of associations of the Company so as to make them comply with the laws of the Netherlands and to authorise in connection with the conversion and the amendment of the articles of association of the Company any and all civil-law notaries, associates and paralegals practicing with De Brauw Blackstone Westbroek N.V. to execute the notarial deed of conversion and amendment of the articles of association of the Company.

3. Decision to fix the registered office of the Company at Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, the Netherlands.

4. Transitory disposition regarding the first accounting year.

5. Confirmation of the mandate of the current manager of the Company.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved unanimously to transfer the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Netherlands in accordance with Luxembourg laws and the laws of the Netherlands and without break in the continuity of the legal personality of the Company.

*Second resolution*

The general meeting resolved unanimously to adopt the form of a limited liability company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), to restate the articles of associations of the Company so as to make them comply with the laws of the Netherlands and to authorise in connection with the conversion and the amendment of the articles of association of the Company any and all civil-law notaries, associates and paralegals practicing with De Brauw Blackstone Westbroek N.V. to execute the notarial deed of conversion and amendment of the articles of association of the Company.

The new articles of association of the Company, as restated, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

The general meeting resolved unanimously to fix the registered office of the Company at Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, the Netherlands.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved unanimously to state following transitory disposition: The first accounting year in the Netherlands shall begin on the date of the present deed and shall terminate on 31 December 2013.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved unanimously to confirm the mandate of the current manager of the Company, Syntus Achmea Real Estate & Finance B.V., having its registered office at 1, Gatwickstraat, NL-1043 GK Amsterdam, registered with the with the Trade Register in the Netherlands under number 33306313, for an unlimited period of time.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version**

En l'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Devant nous, Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(i) Stichting Rabobank Pensioenfond, une fondation (stichting) existant sous les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé au Croeselaan 18, 3251 CB Utrecht, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 41178567, ici représentée par Maître Claire PUDEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

(ii) Archstone B.V., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé 1054 GK Amsterdam, Pays-Bas, Vondelstraat 73, et immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34227024, ici représentée par Maître Claire PUDEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés détiennent les actions représentant la totalité du capital de la société Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46a avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.499, constituée le 29 octobre 2012, suivant acte de Maître Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg et agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, numéro 2924, le 3 décembre 2012 (la "Société").

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



I. Que les documents suivants ont été soumis aux actionnaires:

- Le projet du transfert de siège transfrontalier tel qu'enregistré au registre de commerce des Pays-Bas et publié au «Staatscourant» le 21 mai 2013;
- Projet des nouveaux statuts de la Société; et
- Confirmation du registre de commerce des Pays-Bas de l'absence de contestation déposée auprès des tribunaux néerlandais;

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Décision de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois en vigueur aux Pays-Bas avec continuité de la personnalité juridique de la Société.

2. Décision d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), de refondre les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois en vigueur aux Pays-Bas et d'autoriser, dans le cadre de la conversion et de la modification des statuts de la Société, tous notaires, tous avocats et tous juristes agissant pour De Brauw Blackstone Westbroek N.V., à signer l'acte notarié de conversion et de modification des statuts de la Société.

3. Décision d'établir le siège social de la Société à Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, Pays-Bas.

4. Dispositions transitoires concernant le premier exercice comptable.

5. Confirmation du mandat de l'actuel gérant de la Société.

III. Que la présente assemblée de la Société a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé unanimement de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois en vigueur aux Pays-Bas avec continuité de la personnalité juridique de la Société.

*Seconde résolution*

L'assemblée a décidé unanimement d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), de refondre les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois en vigueur aux Pays-Bas et d'autoriser, dans le cadre de la conversion et de la modification des statuts de la Société, tous notaires, tous avocats et tous juristes agissant pour De Brauw Blackstone Westbroek N.V., à signer l'acte notarié de conversion et de modification des statuts de la Société.

Les nouveaux statuts de la Société, tels que reformulés, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé unanimement d'établir le siège social de la Société à Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, Pays-Bas.

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé unanimement d'établir la disposition transitoire suivante:

Le premier exercice social aux Pays-Bas débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

*Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé unanimement de confirmer le mandat de l'actuel gérant de la Société, Syntrus Achmea Real Estate & Finance B.V., ayant son siège social au 1, Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, Pays-Bas., immatriculée au registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 33306313, pour une durée illimitée.

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: EAC/2013/10196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113479/157.

(130136976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.508.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

(i) Stichting Rabobank Pensioenfonds, a foundation (stichting) existing under the laws of The Netherlands having its registered office at Croeselaan 18, 3251 CB Utrecht, The Netherlands and registered with the trade register in The Netherlands under number 41178567, here represented by Maître Claire PUEL, attorney-at-law, professionally residing in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal,

(ii) Archstone B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands having its registered office at 1054 GK Amsterdam, The Netherlands, Vondelstraat 73, and registered with the trade register in The Netherlands under number 34227024, here represented by Maître Claire PUEL, attorney-at-law, professionally residing in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal,

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named entities and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities are the holders of shares representing the entire corporate capital of Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 46a avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.508, incorporated on 29 October 2012, by deed of Maître Martine Schaeffer residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, number 2924, on 3 December 2012 (the "Company").

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That following documents have been submitted to the shareholders:

- Common draft terms of the cross-border conversion as filed with the Trade Register in the Netherlands and published in the Staatscourant on 21 May 2013;

- Draft of the new articles of association of the Company; and

- Confirmation issued by the Trade Register in the Netherlands on the absence of objection of the Dutch Court;

II. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to transfer the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Netherlands in accordance with article 67-1 of the Luxembourg law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies and the laws of the Netherlands and without break in the continuity of the legal personality of the Company.

2. Decision to adopt the form of a limited liability company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), to restate the articles of associations of the Company so as to make them comply with the laws of the Netherlands and to authorise in connection with the conversion and the amendment of the articles of association of the Company any and all civil-law notaries, associates and paralegals practicing with De Brauw Blackstone Westbroek N.V. to execute the notarial deed of conversion and amendment of the articles of association of the Company.

3. Decision to fix the registered office of the Company at Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, the Netherlands.

4. Transitory disposition regarding the first accounting year.

5. Confirmation of the mandate of the current manager of the Company.

III. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved unanimously to transfer the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Netherlands in accordance with Luxembourg laws and the laws of the Netherlands and without break in the continuity of the legal personality of the Company.



*Second resolution*

The general meeting resolved unanimously to adopt the form of a limited liability company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), to restate the articles of associations of the Company so as to make them comply with the laws of the Netherlands and to authorise in connection with the conversion and the amendment of the articles of association of the Company any and all civil-law notaries, associates and paralegals practicing with De Brauw Blackstone Westbroek N.V. to execute the notarial deed of conversion and amendment of the articles of association of the Company.

The new articles of association of the Company, as restated, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

The general meeting resolved unanimously to fix the registered office of the Company at Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, the Netherlands.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved unanimously to state following transitory disposition:

The first accounting year in the Netherlands shall begin on the date of the present deed and shall terminate on 31 December 2013.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved unanimously to confirm the mandate of the current manager of the Company, Syntus Achmea Real Estate & Finance B.V., having its registered office at 1, Gatwickstraat, NL-1043 GK Amsterdam, registered with the with the Trade Register in the Netherlands under number 33306313, for an unlimited period of time.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Howald on the date set at the beginning of this deed. This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

*Follows the French version*

En l'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Devant nous, Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(i) Stichting Rabobank Pensioenfonds, une fondation (stichting) existant sous les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé au Croeselaan 18, 3251 CB Utrecht, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 41178567, ici représentée par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

(ii) Archstone B.V., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé 1054 GK Amsterdam, Pays-Bas, Vondelstraat 73, et immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34227024, ici représentée par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés détiennent les actions représentant la totalité du capital de la société Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46a avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.508, constituée le 29 octobre 2012, suivant acte de Maître Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg et agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, numéro 2924, le 3 décembre 2012 (la "Société").

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les documents suivants ont été soumis aux actionnaires:

- Le projet du transfert de siège transfrontalier tel qu'enregistré au registre de commerce des Pays-Bas et publié au «Staatscourant» le 21 mai 2013;

- Projet des nouveaux statuts de la Société; et
- Confirmation du registre de commerce des Pays-Bas de l'absence de contestation déposée auprès des tribunaux néerlandais;

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Décision de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois en vigueur aux Pays-Bas avec continuité de la personnalité juridique de la Société.

2. Décision d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), de refondre les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois en vigueur aux Pays-Bas et d'autoriser, dans le cadre de la conversion et de la modification des statuts de la Société, tous notaires, tous avocats et tous juristes agissant pour De Brauw Blackstone Westbroek N.V., à signer l'acte notarié de conversion et de modification des statuts de la Société.

3. Décision d'établir le siège social de la Société à Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, Pays-Bas.

4. Dispositions transitoires concernant le premier exercice comptable.

5. Confirmation du mandat de l'actuel gérant de la Société.

III. Que la présente assemblée de la Société a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé unanimement de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois en vigueur aux Pays-Bas avec continuité de la personnalité juridique de la Société.

*Seconde résolution*

L'assemblée a décidé unanimement d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), de refondre les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois en vigueur aux Pays-Bas et d'autoriser, dans le cadre de la conversion et de la modification des statuts de la Société, tous notaires, tous avocats et tous juristes agissant pour De Brauw Blackstone Westbroek N.V., à signer l'acte notarié de conversion et de modification des statuts de la Société.

Les nouveaux statuts de la Société, tels que reformulés, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé unanimement d'établir le siège social de la Société à Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, Pays-Bas.

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé unanimement d'établir la disposition transitoire suivante:

Le premier exercice social aux Pays-Bas débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

*Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé unanimement de confirmer le mandat de l'actuel gérant de la Société, Syntrus Achmea Real Estate & Finance B.V., ayant son siège social au 1, Gatwickstraat 1, 1043 GK Amsterdam, Pays-Bas., immatriculée au registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 33306313, pour une durée illimitée.

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: EAC/2013/10199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113480/157.

(130136978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

---

**QS PDI, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.216.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of July

Before, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Quilvest & Partners, a company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 84 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, with the registry of trade and companies (Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg) under number B 156529, represented by Daniel Dine, professionally residing in Luxembourg, and Jean-Benoît Lachaise, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated July 2, 2013.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a private limited liability company under the name of QS PDI ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "QS PDI" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is to render advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be, in its capacity as general partner of "QS PDI S.C.A. SICAR", a société d'investissement en capital à risque, subject to the provisions of the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital, as amended, and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. If and to the extent permitted by law, the manager or as the case may be the board of managers may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation

in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9.** Each member may take part in collective decisions. Each member has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) calendar days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 calendar days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the members. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Luxembourg law in relation to collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) members, an annual general meeting shall be held at the registered office of the Company on the first Monday of the month of June at 3.30 pm of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the following business day.

**Art. 11.** The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

**Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Quilvest & Partners .....	125	EUR 12,500
Total: .....	125	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately Euro 1,200.

#### *Resolutions of the sole member*

The sole member of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
  - Michel Abouchalache, born in Beirut (Lebanon) on 31 October 1964, Group General Manager and Chief Executive Officer, Quilvest Private Equity, with professional address at 243 boulevard Saint Germain, Paris, France;
  - Daniel Dine, born on 12 May 1971 in Thionville (France), Accounting and Administrative Manager, Quilvest Luxembourg Services S.A., with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
  - Jean-Benoît Lachaise, born on 16 April 1965 in Villers-Semeuse (France), Secretary General and Group Controller, Quilvest S.A, with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2013.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de juillet.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Quilvest & Partners, une société anonyme ayant son siège social situé au 84 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156529, représentée par Monsieur Daniel Dine, demeurant professionnellement à Luxembourg, et par Monsieur Jean-Benoît Lachaise, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 juillet 2013.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de QS PDI qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "QS PDI" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2.** L'objet social de la Société est de fournir des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité ou à l'administration selon les cas en qualité d'associé commandité de "QS PDI S.C.A. SICAR", une société d'investissement en capital à risque, soumise aux dispositions de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque,

telle que modifiée, mais également de réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Dans la mesure où la loi le permet, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut(peuvent) décider de transférer en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg le siège social de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros, (EUR 12.500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple de l'assemblée générale des associés. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants ou par la seule signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque membre a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi luxembourgeoise, par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens étant équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par tout gérant par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant



la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins 8 jours calendaires avant la date effective des résolutions sauf en cas d'urgence. Dans un tel cas, la nature de l'urgence sera communiquée aux associés. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi luxembourgeoise concernant les décisions collectives (sous réserve que les exigences de majorité soient remplies, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue chaque année au siège social de la Société le premier lundi du mois de juin à 15:30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en euro.

**Art. 12.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Quilvest & Partners . . . . .	125	EUR 12.500
Total: . . . . .	125	EUR 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Évaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Michel Abouchalache, né le 31 octobre 1964 à Beyrouth (Liban), Group General Manager and Chief Executive Officer, Quilvest Private Equity, avec adresse professionnelle au 243 boulevard Saint Germain, Paris, France;

- Daniel Dine, né le 12 mai 1971 à Thionville (France), Accounting and Administrative Manager, Quilvest Luxembourg Services S.A., avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Jean-Benoît Lachaise, né le 16 avril 1965 à Villers-Semeuse (France), Secretary General and Group Controller, Quilvest S.A., avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: D. DINE, J.-B. LACHAISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33338. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013113523/289.

(130137035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Real Estate Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 179.256.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen on the first of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

The Public Limited Company (Société anonyme) DELTA LOGIC S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 54.357, duly represented by Mrs. Sophie BATARDY, private employee, professionally residing at L2220 Luxembourg, 681 rue de Neudorf, by virtue of a proxy established on the 2<sup>nd</sup> of July 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing company, represented as said before, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company, ("société à responsabilité limitée"):

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the company is the purchase and sale of immovable properties as well as real estate management in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The purposes of the company are also all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form whatever.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.



The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name Real Estate Europe.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-), represented by one hundred (100) shares of ONE HUNDRED TWENTY FIVE EURO (€ 125.-) each, all attributed to the Public Limited Company DELTA LOGIC S.A., having its registered office at 681, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 54.357.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Paying up of the share capital*

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2013.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:

- Mr. Nico HANSEN, private employee, born on the 31<sup>st</sup> of March 1969, in Differdange, professionally residing at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

- Mr. Christian Patrick TERÔRDE, private employee, born on the 12<sup>th</sup> of July 1974 in Dusseldorf (Germany), residing at 52 Cathcart Road, London SW10 9JQ, (United Kingdom).

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

3.- The registered office is established at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier août.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

La société anonyme DELTA LOGIC S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.357,

ici représentée par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 2 juillet 2013

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente de tout bien immobilier ainsi que la gestion de ces biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination Real Estate Europe.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société anonyme DELTA LOGIC S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.357.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Libération du capital social*

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

- Monsieur Christian Patrick TERÖRDE, employé privé, né à Düsseldorf (Allemagne), le 12 juillet 1974, demeurant à 52 Cathcart Road, Londres SW10 9JQ, (Royaume-Uni).

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 août 2013. Relation: ECH/2013/1476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 août 2013.

Référence de publication: 2013113532/257.

(130137947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

---

**Reech AiM Group, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Reech AiM Group", ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 5 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1314 du 7 juillet 2006, et modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx le 20 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2295 du 14 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Christophe Reech, Président du conseil d'administration, demeurant professionnellement à Londres, Royaume-Uni.

Le Président désigne comme secrétaire Mrs Da Chao Conde, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

L'Assemblée choisit comme scrutateur Smriti Duggal, demeurant professionnellement à 1 Wakeham Street, London N1 3HP, United Kingdom.

Tous ici présents et acceptants.

Le bureau étant constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'intégralité des actions étant nominatives, les convocations ont été effectuées par l'envoi de lettres recommandées adressées plus de huit jours avant l'assemblée à l'ensemble des actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires en conformité avec l'article 70 de la loi du 10 août 1915.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que quarante-huit mille neuf soixante-dix-huit (48.978).

actions sur les quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-six (82 356) actions représentant le capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée soit 59.47.% du capital social. Le quorum de la moitié au moins du capital tel que requis à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que communiqué par voie de convocation.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant en accord avec les avis de convocation:

*Ordre du jour:*

1. Modification des termes du capital autorisé tels que définis par l'article 6 des statuts de la Société;
2. Conversion d'actions nominatives d'une classe d'actions à une autre classe d'actions;
3. Modification subséquente des statuts conformément aux résolutions qui précèdent;
4. Divers;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, au vu du rapport du conseil d'administration à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, décide d'augmenter le capital autorisé pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 293 750,-) représenté par deux cent trente-cinq mille (235 000) actions à un montant de quatre cent trente sept mille cinq cents euros (EUR 437 500) représenté par trois cent cinquante mille actions de valeur nominale un euros vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, se répartissant comme suit:

	Actions autorisées	Valeur nominale	Capital autorisé
Actions de classe A . . . . .	230 000	€ 1,25	€287 500,-
Actions de classe B . . . . .	88 000	€ 1,25	€110 000,-
Actions de classe C . . . . .	30 000	€ 1,25	€37 500,-
Actions de classe D . . . . .	2 000	€ 1,25	€2 500,-
Total . . . . .	350 000	€ 1,25	€437 500,-

Il est en outre décidé de donner à la décision qui précède un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par ailleurs et conformément à l'article 32 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence des limites susvisées et ce pour une période de 5 ans à compter de la tenue de la présente modification statutaire soit jusqu'au 26 juillet 2018.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la conversion d'actions émises par la société - telles que listées dans une annexe qui sera formalisée avec le présent acte - et dont la synthèse se présente comme suit:

Conversion		Nombre d'actions converties
de:	à:	
Classe C	Classe A	8 593 (huit mille cinq cent quatre-vingt-treize)
Classe B	Classe A	17 604 (dix sept mille six cent quatre)
Classe A	Classe B	700 (sept cents)
Classe C	Classe B	1 400 (mille quatre cents)

*Troisième résolution*

Conformément aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

« **Art. 6.** Le capital autorisé s'élève à EUR 437 500,00 (quatre cent trente sept mille cinq cent euros) représenté par 350 000 (trois cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt cinq centimes) chacune subdivisées en quatre classes d'actions comme suit:

	Actions autorisées	Valeur nominale	Capital autorisé
Actions de classe A . . . . .	230 000	€ 1,25	€287 500,-
Actions de classe B . . . . .	88 000	€ 1,25	€110 000,-
Actions de classe C . . . . .	30 000	€ 1,25	€37 500,-
Actions de classe D . . . . .	2 000	€ 1,25	€2 500,-
Total . . . . .	350 000	€ 1,25	€437 500,-

Le capital autorisé et le capital social souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 juillet 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles, avec ou sans limitation du droit de souscription préférentiel. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou par conversion d'obligations et autres exercices d'options.

Lorsque l'augmentation de capital est faite en vertu de l'autorisation prévue à l'article 32 de la loi de 1915 - c'est-à-dire par utilisation du capital autorisé - celle-ci est constatée par un acte notarié, dressé à la requête du conseil d'administration sur présentation des documents justificatifs des souscriptions et des versements. L'acte notarié doit être dressé dans le mois de la clôture des souscriptions.»



**English version:**

" **Art. 6.** The authorized capital amounts to EUR 437,500.00 (four hundred and thirty seven thousand five hundred Euros) represented by 350,000 (three hundred and fifty thousand) shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty five cents) each subdivided into four classes of shares as follows:

	Authorized shares	Nominal Value	Authorized capital
Class A shares . . . . .	230,000	€ 1.25	€287,500.-
Class B shares . . . . .	88,000	€ 1.25	€110,000.-
Class C shares . . . . .	30,000	€ 1.25	€37,500.-
Class D shares . . . . .	2,000	€ 1.25	€2,500.-
Total . . . . .	350,000	€ 1.25	€437,500.-

Both the authorized capital and the subscribed share capital of the Company may be increased or decreased by decision of the general meeting of shareholders passed in the manner required for an amendment of the Articles of Association.

The Board is moreover authorized, for a period of five years ending on 26 July 2018, to increase in one or more time the subscribed share capital within the limits of the authorized capital through the issuance of new shares with or without limitation of the preferential subscription rights. Such capital increases may be subscribed with or without share premium, to be paid up in cash, in kind or through set off against claims which are certain, liquid and immediately claimable by the Company, or even through the incorporation of profits brought forward, of available reserves or of share premiums, or yet through the conversion of bonds or exercise of stock options.

When the share capital increase is effected pursuant the authorization provided for in article 32 of the Law of 1915 - i.e. through the use of the authorized capital - such increase shall be recorded on a notarial instrument prepared at the request of the Board of directors against presentation of documents proving the subscriptions and payments. The notarial instrument must be drawn-up within one month from the end of the subscription period."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Reech, Conde, Duggal, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: EAC/2013/10226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113534/129.

(130137126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Red Dag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 179.092.

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED:**

Gold Shana 26 S.à r.l., having its registered office at 38 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 172055 (the "Sole Shareholder");

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established on 10 July 2013.

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Red Dag S.à r.l.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38 avenue du X Septembre, L-2550, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg

Register of Commerce and Companies and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 3 July 2013, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Waiver of the prior convening notice;

b. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) up to three hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 312,500) by creating and issuing three hundred thousand (300,000) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares"), together with a total share premium of an amount of four million Euros (EUR 4,000,000);

c. Subscription to and full payment by the Sole Shareholder of the three hundred thousand New Shares by a contribution in cash of four million three hundred thousand Euros (EUR 4,300,000);

d. Subsequent modification of article 5.1.1 of the articles of association of the Company; and

e. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to waive the prior convening notice, considering itself as duly convened and declaring having full knowledge of the purpose of the present agenda, which has been communicated to it.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) up to three hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 312,500) by creating and issuing three hundred thousand (300,000) New Shares of one Euro (EUR 1) each, together with a total share premium of an amount of four million Euros (EUR 4,000,000).

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up such New Shares by a contribution in cash of four million three hundred thousand Euros (EUR 4,300,000), to be allocated as follows:

- An amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- An amount of four million Euros (EUR 4,000,000) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of four million two hundred sixty-three thousand Euros (EUR 4,300,000) paid in cash, is now at the disposal of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1.1 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at three hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 312,500), represented by three hundred twelve thousand five hundred (312,500) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up".

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du moi de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

Gold Shana 26 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.055 Associé Unique») ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur Alzette, en vertu d'une procuration délivrée en date du 10 juillet 2013.

La dite procuration après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Red Dag S. à r.l.» régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant acte du notaire Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (EUR 12.500) parts sociales de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Renonciation à la convocation préalable;
- b) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500) par la création et l'émission de trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), avec une prime d'émission de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000);
- c) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique des trois cent mille (300.000) Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000);
- d) Modification subséquente de l'article 5.1.1 des statuts de la Société; et
- e) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de renoncer à la convocation préalable, se considérant dûment convoqué et déclarant avoir entière connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500) par la création et l'émission de trois cent mille (300.000) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, avec une prime d'émission de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire aux trois cent mille (300.000) Nouvelles Part Sociales et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000), à allouer comme suit:

- Un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Le montant de quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000) payé en numéraire est à la disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1.1 des Statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500) représenté par trois cent douze mille cinq cents (312.500) parts sociales de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9574.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113533/139.

(130137150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Reborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: ACAPELA.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 179.244.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Christophe Georges GIRITS MARILLEAU, gérant, né à Lesparres-Médoc (France) le 24 août 1987, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong,

- Madame Claire RICBOURG, gérante, née à Metz (France) le 25 mai 1987, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong,

- Monsieur Axel RICBOURG, étudiant, né à Metz (France) le 3 juin 1993, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 119, rue de l'Alzette,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "REBORN Sàrl" avec l'enseigne commerciale "ACAPELA".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

**Art. 3.** La société a pour objet la création, la commercialisation de tous textiles, vêtements, accessoires, maroquinerie, chaussures, lingerie, parfumerie et cosmétiques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

### Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Christophe GIRITS MARILLEAU, susdit, vingt parts . . . . .	20
- Claire RICBOURG, susdite, trente parts . . . . .	30
- Axel RICBOURG, susdit, cinquante parts . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

### Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent vingt euros (720.- €).

### Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

\* Monsieur Christophe Georges GIRITS MARILLEAU, gérant, né à Lesparres-Médoc (France) le 24 août 1987, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong,

- Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée:

\* Madame Claire RICBOURG, gérante, née à Metz (France) le 25 mai 1987, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong,

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GIRITS MARILLEAU, RICBOURG, RICBOURG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35026.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113542/72.

(130137634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

### Tempus Capital One GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.259.

### STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

(1) Herr Martin Herrmann, wohnhaft Sternstraße 46, 60318 Frankfurt am Main, Deutschland,  
hier vertreten durch Dr. Martin Brockhausen, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Frankfurt am 22. Juli 2013; und

(2) Herr Marco Moser, wohnhaft Arndtstraße 14, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland,  
hier vertreten durch Dr. Martin Brockhausen, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Frankfurt am 21. Juli 2013.

Die Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft ersuchen die erschienenen Parteien den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

### **Rechtsform - Name- Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1. Form, Name.** Hiermit wird zwischen vorbenannter Partei und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) (nachstehend die „Gesellschaft“) gemäß den Bestimmungen des Rechts des Großherzogtums Luxemburg und dieser Satzung gegründet.

Die Gesellschaft kann einen einzigen Gesellschafter als Inhaber aller Anteile oder mehrere Gesellschafter (maximal jedoch vierzig (40) Gesellschafter) haben.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Tempus Capital One GP S.à r.l.

**Art. 2. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Findel, (Gemeinde Niederanven), Luxemburg. Er kann durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführer, die gemeinsam den Geschäftsführerrat der Gesellschaft bilden, an jeden anderen Ort der Gemeinde Niederanven verlegt werden.

Zweigniederlassungen können durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführer, die gemeinsam den Geschäftsführerrat der Gesellschaft bilden, in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

**Art. 3. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, Verwalten und Verwerten von Beteiligungen und Vermögensanlagen aller Art sowie das Erbringen von Dienstleistungen im Zusammenhang hiermit, insbesondere der Erwerb von Beteiligungen (auch mit unbeschränkter Haftung) an sowie das Erbringen von Beratungsdienstleistungen zugunsten von Luxemburger Organismen für gemeinsame Anlagen (einschließlich in der Form eines Spezialfonds (Fonds d'investissement spécialisés) und einer Investmentgesellschaft für Investitionen in Risikokapital (Société d'investissement en capital à risque)). Die betreffenden Beratungsdienstleistungen schließen u.a. Dienstleistungen hinsichtlich der Vermögens- und Anlageberatung, Vermögensstrukturberatung, Vermögensplanung und Überwachung der Vermögensentwicklung sowie Wirtschafts- und Kapitalmarktforschung im Zusammenhang mit den vorbenannten Organismen für gemeinsame Anlagen ein.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen jeder Art an den betreffenden Organismen für gemeinsame Anlagen sowie an sonstigen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten. Diesbezüglich kann die Gesellschaft insbesondere Tätigkeiten ausüben im Zusammenhang mit jeder anderen Art von Investitionen, dem Erwerb von Sicherheiten jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie der Übertragung von Sicherheiten durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise und der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann jederzeit mittels Beschluss der Gesellschafter mit Zustimmung der einfachen Mehrheit von Gesellschaftern, die insgesamt drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten, oder ggf. durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters aufgelöst werden

### **Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) aufgeteilt in tausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile mit einem Wert von jeweils zehn Euro (EUR 10,00).

Die mit den Anteilen verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch außer in dem nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung bestimmten Umfang.

**Art. 6. Anteile, Anteilsübertragungen.** Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen.

Die Anteile sind im Verhältnis zur Gesellschaft nicht teilbar.

Die Gesellschaft erkennt pro Anteil jeweils nur einen Eigentümer an. Miteigentümer müssen einen einzigen Vertreter ernennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Die Anteile der Gesellschaft sind unter Gesellschaftern frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, können sie nur mit vorheriger Zustimmung der Mehrheit der übrigen Gesellschafter von drei Viertel des Gesellschaftskapitals an neue Gesellschafter übertragen werden.

Geschäftsanteile müssen durch notariellen oder privatschriftlichen Vertrag übertragen werden. Übertragungen von Geschäftsanteilen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst wirksam, nachdem sie der Gesellschaft mitgeteilt oder von ihr gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs (Code Civil) bestätigt worden sind.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile zum Zwecke der sofortigen Einziehung erwerben.

Anteilsinhaberschaft impliziert das Einverständnis mit der Geltung der Satzung und der wirksam gefassten Beschlüsse der Gesellschafter.



**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit mittels Beschluss der Gesellschafter mit Zustimmung der einfachen Mehrheit von Gesellschaftern, die insgesamt drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten, oder ggf. durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters erhöht oder herabgesetzt werden.

**Art. 8. Verhinderung eines Gesellschafters.** Durch den Tode, die Insolvenz, den Vergleich mit Gläubigern, der Zahlungsunfähigkeit oder einer sonstigen Einschränkung der Rechtsposition eines Gesellschafters wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

### Geschäftsführung

**Art. 9. Geschäftsführer.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die gemeinsam den Geschäftsführerrat bilden. Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein.

Der/die Geschäftsführer wird/werden durch die Generalversammlung ernannt, welche dessen/deren Amtsdauer festsetzt. Der/die Geschäftsführer kann/können jederzeit, ohne Angabe eines rechtfertigenden Grundes (cause légitime) durch die Generalversammlung abberufen werden.

**Art. 10. Befugnisse der Geschäftsführer.** Der/die Geschäftsführer ist/sind mit den weitesten, d.h. mit sämtlichen nicht den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung bzw. den Abschlussprüfern gesetzlich ausdrücklich obliegenden, Befugnissen ausgestattet, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Geschäfte, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen und zu genehmigen.

**Art. 11. Delegation, Vertretung der Gesellschaft.** Der alleinige Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann an eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen bzw. Komitees spezielle Befugnisse bzw. Vertretungsbefugnisse zuweisen, oder diesen bestimmte permanente oder vorübergehende Funktionen zuweisen. Diese Personen müssen weder Mitglied des Geschäftsführerrates noch Gesellschafter sein. Ihre Befugnisse und Aufgaben werden seitens des alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates bestimmt. Sie können jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat abberufen werden.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen nur durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder im Falle mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Zeichnung zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer Person verpflichtet, der die Befugnis zur Unterzeichnung durch den alleinigen Geschäftsführer bzw. den Geschäftsführerrat erteilt worden ist. Der alleinige Geschäftsführer/der Geschäftsführerrat kann besondere Vollmachten auf Grund notariell beglaubigter oder privatschriftlicher Urkunde erteilen.

**Art. 12. Sitzungen des Geschäftsführerrates.** Der Geschäftsführerrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht und der für das Führen der Protokolle der Sitzungen des Geschäftsführerrates und der Generalversammlungen zuständig ist.

Der Geschäftsführerrat tagt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Geschäftsführer an dem in dem Einberufungsschreiben genannten Ort.

Der Vorsitzende leitet alle Geschäftsführerratsitzungen und Generalversammlungen, aber in seiner Abwesenheit können die Geschäftsführer mit der Mehrheit der Anwesenden einen anderen vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Geschäftsführerratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem geplanten Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben erhalten, außer in dringenden Fällen, in denen die Natur der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben anzugeben ist. Durch schriftliche oder per Fax oder E-Mail gegebene Einwilligung eines jeden Geschäftsführers kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

Ein Einberufungsschreiben ist auch für solche Sitzungen nicht erforderlich, bei denen alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie vor der Sitzung von der Tagesordnung Kenntnis hatten, sowie für einzelne Sitzungen, die zu einer Zeit und an einem Ort stattfinden, die vorher durch Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich an jeder Sitzung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, den er schriftlich, auch per Faxschreiben oder, wenn die Herkunft erwiesen ist, per E-Mail, ernannt hat.

Der Geschäftsführerrat ist nur dann beratungs- und beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Entscheidungen werden mit einer Mehrheit der an einer solchen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Bei Stimmgleichheit fällt dem Vorsitzenden das entscheidende Stimmrecht zu.

Jeder Geschäftsführer kann durch eine Konferenzschaltung oder durch ein ähnliches Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen und mit diesen kommunizieren kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

**Art. 13. Form der Beschlüsse des Geschäftsführerrates.** Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates sind schriftlich aufzuzeichnen.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom vorläufigen Vorsitzenden, der dieser Sitzung vorstand, oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, müssen vom Vorsitzenden, vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet werden.

Der Geschäftsführerrat kann einstimmige Beschlüsse auf einem oder mehreren voneinander getrennten ähnlichen Dokumenten durch Rundschreiben fassen, wenn er seine Zustimmung schriftlich, per Fax, per E-Mail oder durch jedes andere Kommunikationsmittel erteilt. Die Gesamtheit solcher Dokumente bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

**Art. 14. Vergütung der Geschäftsführer.** Die Vergütung der jeweiligen Geschäftsführer wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie umfasst auch Auslagen und sonstige Kosten, welche den Geschäftsführern in Ausübung ihrer Tätigkeit entstehen, einschließlich eventueller Kosten für Rechtsverfolgungsmaßnahmen, es sei denn, solche wären veranlasst durch vorsätzliches oder grob fahrlässiges Verhalten des betreffenden Geschäftsführers.

**Art. 15. Interessenskonflikte.** Sofern ein Geschäftsführer der Gesellschaft im Zusammenhang mit einem Geschäftsvorfall der Gesellschaft ein persönliches Interesse hat, wird dieser Geschäftsführer dem Geschäftsführerrat dieses persönliche Interesse mitteilen und im Zusammenhang mit diesem Geschäftsvorfall, vorbehaltlich der nachfolgenden Bestimmungen, nicht an den Beratungen oder Abstimmungen teilnehmen. Dies gilt nicht, wenn das Geschäft zu marktüblichen Bedingungen eingegangen wird und zum normalen Geschäftsverlauf der Gesellschaft gehört.

Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und Dritten werden nicht dadurch beeinträchtigt oder deshalb ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer der Gesellschaft in Hinblick auf diesen Dritten ein persönliches Interesse haben oder dort Geschäftsführer, Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter bzw. leitender oder sonstiger Angestellter sind. Ein Geschäftsführer der Gesellschaft, der Geschäftsführer, Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder einfacher Angestellter in einer Gesellschaft oder Unternehmung ist, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, wird durch diese Verbindung mit dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung nicht daran gehindert, im Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung zu beraten, abzustimmen oder in anderer Weise für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 16. Tod oder Rücktritt.** Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund dies auch immer sein sollte, nicht aufgelöst.

**Art. 17. Haftung.** Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft vorschriftsmäßig eingehen bzw. eingegangen sind. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

### Gesellschafter

**Art. 18. Befugnisse der Gesellschafter.** Die Gesellschafter haben die ihnen nach dieser Satzung sowie dem Gesetz zugewiesenen Befugnisse. Ein etwaiger alleiniger Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Generalversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung zustehen.

**Art. 19. Generalversammlung.** Eine wirksam einberufene Generalversammlung repräsentiert die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft. Ihre Beschlüsse binden alle Gesellschafter.

Die Generalversammlung tritt auf Einladung des alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates zusammen. Sie kann auch auf Einladung von Gesellschaftern, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals halten, zusammentreten.

Die Einberufung zu den Generalversammlungen erfolgt per Schreiben an sämtliche Gesellschafter, welches die Tagesordnung enthält und wenigstens acht (8) Tage vor der Generalversammlung an jeden Gesellschafter versandt werden muss. Die Mitteilung muss auf der Versammlung nicht nachgewiesen werden.

Ungeachtet des vorstehenden, soweit eine jährliche Generalversammlung aufgrund des Vorhandenseins von mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern erforderlich ist, findet diese in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einladungsschreiben angegebenen Ort am letzten Montag im Juni um 11.00 Uhr statt. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag oder Bankfeiertag, findet die Generalversammlung am letzten vorausgehenden Bankarbeitstag statt.

Andere Generalversammlungen können an denjenigen Orten und zu denjenigen Zeiten abgehalten werden, die in der entsprechenden Einladung angegeben werden.

Sofern sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Generalversammlung auch ohne schriftliche Einladung stattfinden.

Jeder Gesellschafter kann an den Generalversammlungen der Gesellschaft teilnehmen und auf diesen sprechen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Ein Gesellschafter kann sich bei jeder Generalversammlung durch eine schriftliche Vollmacht an eine andere Person, welche kein Gesellschafter sein muss, vertreten lassen.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen durch das Gesetz oder diese Satzung werden die Beschlüsse auf der Generalversammlung durch die einfache Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter gefasst.

**Art. 20. Beschlüsse.** Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Die Beschlüsse der Gesellschafter sind, soweit das Gesetz und diese Satzung nichts anderes bestimmt, nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Eine Satzungsänderung erfordert die Zustimmung der einfachen Mehrheit von Gesellschaftern, die insgesamt drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten, oder ggf. durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters.

## Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

**Art. 21. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

**Art. 22. Jahresabschluss.** Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Konten geschlossen und der/die Geschäftsführer stellt/stellen eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung auf (gemeinsam der „Jahresabschluss“). Das Ergebnis der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der Ausgaben, Kosten, Abschreibungen, Belastungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 23. Dividenden.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. In Übereinstimmung mit den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften kann der Geschäftsführerrat Dividenden und Zwischendividenden ausschütten.

## Auflösung - Liquidation

**Art. 24. Auflösung - Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; die Liquidatoren werden durch die Generalversammlung der Gesellschaft oder durch den etwaigen alleinigen Gesellschafter ernannt, durch die/der die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren festgelegt werden. Sofern nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung des Vermögens und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt, insofern keine anderen schriftlichen Vereinbarungen getroffen wurden, oder an den etwaigen alleinigen Gesellschafter ausgeschüttet.

Weder eine Fusion noch eine Zusammenführung der Gesellschaft mit einem oder mehreren Rechtsträger(n), noch eine Fusion oder Zusammenführung einer oder mehrerer Rechtsträger mit der Gesellschaft, noch ein Verkauf, eine Übertragung, ein Leasing oder Tausch (gegen Geld, Wertpapiere oder anderweitige Gegenleistung) aller oder eines Teils der Aktiva der Gesellschaft ist eine Liquidation im Sinne dieses Artikels 24, es sei denn, diese Fusion, diese Zusammenführung, dieser Verkauf, diese Übertragung, dieses Leasing oder dieser Tausch steht in Verbindung mit oder soll ein Plan sein zur völligen Liquidation, Auflösung oder Abwicklung der Gesellschaft.

## Anwendbares Recht

**Art. 25. Anwendbares Recht.** Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Recht von Luxemburg, insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung, geregelt.

## Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

## Zeichnung und Zahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Anteilseigner	Anteile (Anzahl)	Betrag eingezahlt (in Euro)
Martin Herrmann . . . . .	625 (sechshundertfünfundzwanzig)	6.250,00
Marco Moser . . . . .	625 (sechshundertfünfundzwanzig)	6.250,00
Summe: . . . . .	1.250	12.500,00

Alle Anteile wurden vollständig einbezahlt, so dass vorgenannte Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), die vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wird, von jetzt an der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

## Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Gebühren und Auslagen werden auf ungefähr tausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,00) geschätzt.

## Abhaltung einer Generalversammlung

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft fassten die oben genannten Personen, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertreten und die Befugnisse einer Generalversammlung ausüben, die folgenden Beschlüsse:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Luxemburg.

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Herr Martin Herrmann, geboren am 20. März 1970 in Köln, beruflich ansässig in Arndtstraße 14, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland,

- Herr Marco Moser, geboren am 29. März 1975 in Karlsruhe, Deutschland, beruflich ansässig in Arndtstraße 14, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland, und

- Frau Anke Jager, geboren am 22. April 1968 in Salzgitter, Deutschland, beruflich ansässig in 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BROCKHAUSEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35110. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 6. August 2013.

Référence de publication: 2013113620/251.

(130137984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Vauban Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.617.

*Extrait de Transfert de Parts Sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 15 Juillet 2013 que:

La société Centuria Real Estate Asset Management International S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux herbes, L-1728, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B.96465 cède

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société Vauban Lux S.à.r.l. à

Marcold S.à.r.l., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B.173571

Suite à ce transfert les parts sociales de Vauban Lux S.à.r.l. sont désormais réparties comme suit:

Marcold S.à.r.l.:	500 parts sociales
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.:	0 part sociale
Total:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juillet 2013.

*Pour Vauban Lux S.à.r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013110710/25.

(130133058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

**PFFG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 85, rue Roudenbesch.

R.C.S. Luxembourg B 148.017.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 juin 2013*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Alain SCHMIT, demeurant L-3347 LEUDELANGE, 19-21, rue de Cessange, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013110509/14.

(130134271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.